

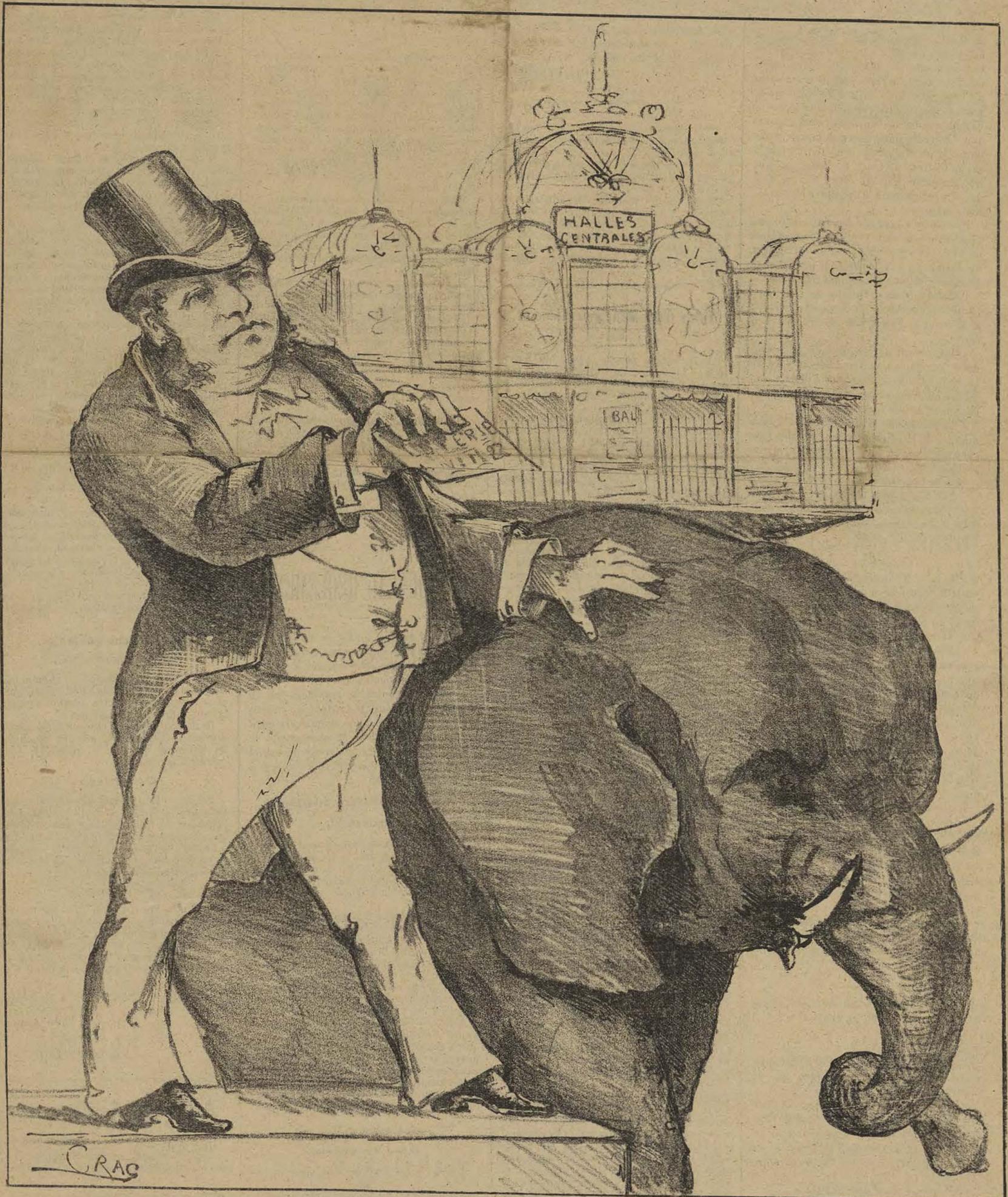
LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

ABONNEMENT UN AN (52) 5 F

BUREAU RUE DE LA METUVE

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



UN ELÉPHANT A METTRE EN LOTERIE...
MAIS QUI PRENDRA DES BILLETS?

ABONNEMENTS :
Un an fr. 5 50
Franco par la Poste

Bureaux :
12 - Rue de l'Étude - 12
A LIÈGE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :
La ligne fr. 25

RÉCLAMES :
Dans le corps du journal
La ligne » 1

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits

CATHOLICISME

ET CLÉRICALISME

Nous venons de lire, avec infiniment de plaisir, une brochure due à la plume savante de M. H. Laurent, écrite à l'adresse de ces soi-disant libéraux qui, sous prétexte de tolérance extrême, laissent à notre outre-cuidant clergé, la place prépondérante qu'il n'a cessé d'occuper, depuis de nombreuses années, dans notre bienheureux pays. Il flagelle, comme ils le méritent, ces hommes qui, « confinés dans un certain compromis de conduite, soutenant le culte, attaquant ses ministres, arrêtaient la limite de leur libéralisme au « qu'en dira-t-on » et à ce que l'on est convenu d'appeler « les résolutions extrêmes. »

Nous ne voulons pas déparer ces pages, pleines de bon sens, par des commentaires de notre cru ; cependant, et afin d'engager nos amis à les lire, nous nous permettrons quelques citations et quelques réflexions.

Prenant à partie l'auteur de ces fières paroles prononcées au banquet Piercot : « Refrénons l'arrogance sacerdotale » il écrit :

« Quand nous aurons dit que cette conduite illogique de tant de libéraux a trouvé récemment un défenseur dans l'illustre chef du cabinet, nous aurons montré jusqu'où va, chez nous, la force du préjugé.

« Le libéralisme le plus ferme, a dit dernièrement M. Frère-Orban, n'exclut pas chez nos hommes politiques libéraux, la confession religieuse catholique. »

Hé ! M. Laurent, vous oubliez le non moins illustre M. Weyland, en disant, que « le drapeau de l'Association libérale était assez large que pour contenir, dans ses plis, les libéraux et les calotins. »

Plus loin, M. Laurent appelle de tous ses vœux le moment où le libre examen et la raison régneront dans nos mœurs, et brilleront d'un éclat puissant au regard de l'abjecte servitude....

« Cette attitude nouvelle de la partie éclairée de la société agira bien plus efficacement encore pour le triomphe du droit et de la morale que toute réforme législative. »

L'un n'empêche pas l'autre, et M. Laurent croit-il que le peuple n'est pas mille fois plus logique que les pantins qui détiennent aujourd'hui le pouvoir, lesquels agissent dans leur vie privée tout juste à l'opposé de ce qu'ils promettent dans leurs discours publics ?

D'ailleurs ne dit-il pas plus loin :

« Dans le bon sens, nos campagnards voient plus clair que nous-mêmes ; ils confondent la religion et ses ministres ; ils sentent parfaitement que l'on ne peut soutenir l'une en combattant les autres ; ils passent outre des sacrements (l'enquête l'a prouvé).... »

Or, ce qui est vrai pour les campagnards le serait-il moins pour ceux qui, instruits ou habitants des villes, sont actuellement privés d'un droit indéniable ?

Nous conseillons fort la lecture de cette brochure à l'honorable M. Dupont.

Rapportons un dernier mot de cet intéressant travail, qui ne manque pas de piquant.

« Dernièrement une femme, réputée esprit fort, nous disait sous forme de conclusion : Dites ce que vous voulez, je ne conçois pas qu'on vive sans religion... »

« Un simple Pourquoi fut toute notre réponse. »

« Pourquoi, embarrasse en effet.

Cependant elle trouva la parce que obligé :

« Mais parce que personne ne le fait, mais parce qu'il me semble qu'on ne peut être honnête, ni avoir de conscience, quand on ne pratique pas. »

« Bien obligé, belle dame. Convenez, cependant, de grâce, que nous ne vous avons jamais rien pris..., sans votre consentement du moins. »

M. Laurent a beau vouloir réviser les codes, il ne révisera certes jamais celui de la galanterie la plus raffinée.

FEU BOBOTTE I^{er}.

C'est demain dimanche qu'aura lieu l'inauguration du monument érigé en mémoire de Joseph Demoulin.

Le cortège partira à 2 heures et demie de l'après-midi de la Taverne Royale, boulevard d'Avroy, 2.

Tous ceux qui sont restés les admirateurs du poète, tous ceux qui regrettent le vaillant champion de la démocratie, voudront, nous n'en doutons pas, prendre part à cette tardive réparation accordée à un homme que notre belle patrie a laissé mourir de misère.

Notes d'un Ménétrier Liégeois.

On lit dans la Gazette Pétrus du 8 courant : « Le prince de Galles visitera vendredi, à 2 heures et demie, le conservatoire royal de musique, où il sera conduit par le Roi et la Reine, dit-on.

Il paraît très sérieusement que, sur les instances éloquentes de l'illustre M. Rogier, le même honneur survivra à notre Ecole royale de musique, si toutefois l'abondance des neiges (?) (!) n'interrompt pas les communications de crânes est accompagné de l'inspecteur général du chant en Belgique, chevalier de l'Ordre de Léopold, M. Faure.

Cette inspection royale, si inattendue, a mis dans de vives perplexités la commission active et passive de notre école, commission toujours incomplète, et a bouleversé aussi le personnel enseignant. En effet, dans la revue que passera son altesse, manqueraient d'abord le successeur de J.-B. Rongé — désigné depuis si longtemps et dont la nomination retarde le grand concert d'ouverture de la Cralle-Salle — ensuite les professeurs de chant italien et de contre-basse, les professeurs de maintien, d'histoire et d'esthétique musicale, etc., etc. Comme à Bruxelles, plusieurs décorations de l'ordre de « la jarretière » feront la jambe belle aux plus méritants de nos éducateurs musicaux.

L'ordre du Bain sera réservé au directeur de l'établissement — pas celui de la rue de l'Official.

Un concert, que l'on peut dire improvisé, sera offert au prince qui s'intéresse tout particulièrement à la musique.

Réunion du corps professoral, à midi, dimanche chez Mohren pour aller recevoir, à la station de Jofosse, le dilettante couronné et le roi des chanteurs — créateur de l'Alleluia d'amour !!!!!

Le nouvel opéra de C. Saint-Saëns, représenté lundi dernier au Grand Opéra de Paris, a suscité les appréciations les plus diverses et les plus invraisemblables. Ce sont heureusement les jugements les plus défavorables qui font pressentir la valeur considérable de l'œuvre et, finalement, réjouissent les amis et nous en sommes du plus grand musicien français.

Le chroniqueur de l'Étoile Belge — entre autres pédants — prévient ses doctrinaires lecteurs qu'il va suivre toutes les représentations de Henry VIII dans l'intention de... se dégouter lui-même de l'œuvre et de les en dégouter ensuite !!

Citons le passage du Figaro qui constitue, sous apparence de blâme, le plus bel éloge de ce musicien de progrès, quoique français :

« On est un peu surpris, en ouvrant la partition de Henry VIII, de n'y pas rencontrer, comme partout ailleurs, la table thématique des morceaux, remplacée ici par un simple index des actes et des scènes. Cela signifie clairement que M. Saint-Saëns n'écrit pas de morceaux, c'est-à-dire pas d'airs, pas de cavatines, pas de duos, pas de trios, etc., et que sa prétention est de tisser, dans un drame musical, des scènes si serrées et si logiquement enchaî-

nées, qu'on n'en puisse isoler un seul fil. » On ne peut être plus élogieux ni mieux dire !

Voilà, pour la nouvelle direction de notre grand théâtre, une œuvre palpitante et réelle à monter, tant pour l'éducation du public que pour l'instruction de nos musiciens de convention, partisans surannés, les uns les autres, des vieilleries musicales à compartiments qui défraient invariablement nos scènes.

Concurremment avec le concert — enfin très probablement fixé — du conservatoire, a lieu, samedi, l'ouverture d'un Eden-Théâtre au casino Grétry. Il y aura donc, à Liège, moyen de passer ses soirées quelque part, d'autant plus que la direction promet des merveilles acrobatiques, gymnastiques, vélocipédiques, plastiques et... musicales.

Pour l'ouverture, on a demandé au compositeur liégeois si populaire Erasme Raway, une ouverture et des airs de ballet, écrits pour la circonstance.

Figureront aussi la danse bohémienne, si originale et d'une orchestration si piquante de Th. Jadoul, la gavotte archaïque *Alix* de Jos. Michel, et chaque soir, les crâignons liégeois de DD. Meuron, le tout dansé par le personnel chorégraphique et bachique de l'Eden-Théâtre.

Nous sommes curieux, comme un sourd, de voir les progrès réalisés en composition, dans cette nouvelle voie musicale, par le compositeur sacré de la Romanza. Aussi engageons-nous les nombreux lecteurs du *Frondeur* à se rendre en foule samedi, au casino Grétry. Qui n'y manquera certes pas, ce sera.... MIRLITON.

On remarque beaucoup la rapidité vertigineuse avec laquelle on procède à l'enlèvement de la neige amoncelée dans les rues.

Les travaux intelligents pris par l'entrepreneur du nettoyage public, on espère que pour le mois de juillet toute trace de neige aura disparu — à moins, toutefois, que la gelée ne persiste jusqu'à cette époque.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT.

On vient de nous confier le nouveau règlement auquel sont soumis actuellement les fonctionnaires et employés de notre Administration communale.

Comme on le verra, ce règlement est un des plus draconiens qui existent, en ce sens qu'il détermine, avec une minutie vraiment vexatoire, les fonctions et agissements de tous les membres du nombreux personnel attaché — non plus avec des saucisses — à notre Hôtel-de-Ville.

Règlement d'ordre intérieur.

CHAPITRE I^{er}.

Art. 1^{er}. — Tout fonctionnaire ou employé de notre Administration devra se réveiller à 7 heures précises du matin. Il lui sera permis de s'étendre une dernière fois, et d'appeler les grâces du Seigneur sur lui et sur sa famille.

Art. 2. — Il leur sera facultatif de satisfaire aux besoins naturels, soit avant, soit après avoir vaqué aux soins de leur toilette.

Art. 3. — A 8 heures précises, aura lieu le déjeuner en famille.

Art. 4. — Ceux qui auront des mioches devront les accompagner à l'école. Les autres pourront lire le *Journal de Liège* ou la *Meuse* jusqu'au quart avant 9 heures.

Art. 5. — A 9 heures précises, le personnel sera enfermé dans ses bureaux. Ceux qui, à moins d'une maladie grave, tels que le typhus ou le choléra-morbus, ne seront pas présents à l'heure dite, seront passibles d'une peine disciplinaire variant de un à quinze jours de travaux forcés à perpétuité, calculés selon le degré de récidivité.

CHAPITRE II.

Tenue des Bureaux.

Art. 6. — La journée sera ainsi distribuée :

9 heures précises. — Tout fonctionnaire ou employé devra, après avoir salué cour-

toisement et silencieusement ses collègues, et avoir rapidement changé d'habits et de culottes, s'abîmer dans les nombreux dossiers qui empliront sa table de travail.

De 10 heures et demie à 11. — Petite commission. A cet effet, chaque fonctionnaire prendra un numéro d'ordre et le numéro 1 ayant terminé, le numéro 2 suivra et ainsi de suite.

Midi. — Entrée du public interdite jusqu'à une heure. — Déjeuner entre collègues du même bureau. Mets autorisés : Boudins, saucisses froides, lève-got, tête pressée, rosbif froid, dressées. — Sont sévèrement défendus : les pâtés de foie gras, les dindes truffées, les marrons glacés, les rollmops et les oranges d'importation étrangère.

Boissons permises : Eau claire ou coupée, bière et café froid. — Sont strictement interdits : les Champagnes frappés, les Bourgognes et Bordeaux de crus.

De midi et quart à une heure. — Récréation : Chahut discret, bons mots, jeux des comble. Petits mots méchants, sans portée, à l'adresse du premier chef, du Collège en général et en particulier du Bourgmestre — auteur du présent règlement.

Les jeux défendus sont : le baccarat, la course à âne, aux chevaux ou dans les sacs, l'ascension au mât de cocagne et, en général, tout jeu pouvant amener des accidents graves, notamment la course à âne, qui fatiguerait inutilement les membres du Conseil.

Durant la même heure, grande commission, à tour de rôle.

Les employés qui consacreront plus de 15 minutes à ces délicates fonctions, seront considérés comme abusant de la permission et seront traités en conséquence. Il sera accordé aux chefs de bureau un temps moral supplémentaire, calculé sur le bien-être supérieur qu'ils peuvent se procurer, proportionnellement à leurs émoluments.

Ainsi, les sous-chefs disposeront de 20 minutes.

Les chefs d'une demi heure. Les *bourgmestres* à 3,000 francs, les ingénieurs, architectes, secrétaires, du restant de l'après-midi.

Une heure. — Reprise générale des travaux.

Au quart de quatre heures, suspension générale. — Réintégration mesurée dans les habits de ville. Examen des vieilles culottes afin que jamais aucune d'elles ne soit affectée d'un trou vicieux (1) capable de porter atteinte à la dignité de l'employé, à laquelle, chacun doit veiller en tout temps.

A quatre heures précises, évacuation des bureaux sans précipitation, et fermeture d'iceux.

Dispositions générales.

RÉCEPTION DU PUBLIC.

Art. 7. — Les fonctionnaires et employés sont tenus de répondre au salut des visiteurs et de ne les faire attendre dans les bureaux qu'une heure et demie au plus.

Ils devront s'armer d'un demi kilogramme d'urbanité et la mesure, une fois dépassée, ils pourront flanquer — poliment — le patient à la porte.

DES EMPLOYÉS.

Art. 8. — Le Collège, ne désirant que l'exactitude, l'ordre et la discipline dans l'exercice de leurs fonctions, reconnaît que les fonctionnaires et employés ne sont tenus à montrer aucun zèle, ni aptitude, ni intelligence dans l'étude des affaires communales qui leur seront soumises.

DES RÉCOMPENSES.

Art. 9. — Les employés qui n'auront été notés aucune fois pendant l'année, c'est-à-dire ceux qui auront suivi le présent règlement à la lettre, seront augmentés du double et pourront prendre leur pension soit en Glain, aux Frères-Célestes ou à Gheel, à leur choix.

Fait en séance du Collège, ce 1^{er} avril 1883.

Le Bourgmestre,
G. MOTTARD.

Pour copie conforme :

FEU BOBOTTE I^{er}.

A Coups de Fronde.

Gare là dessous.

La sainte Gazette au père Joseph publiait mardi un article tout miel sur la loi scolaire.

(1) Nous entendons, par trou vicieux le trou dépassant dix centimètres de diamètre.

Notre suave confrère disait, notamment, que « dans une foule de communes, on peut dire, qu'en fait et au début, peu de choses a été changé à l'ancien régime. »

C'est toujours ce que nous avons dit. La loi de 1879 avec l'article 4 appliqué, ne signifie plus rien du tout.

Et c'est pourquoi cette conversion adroite — vers la gauche — de la *Gazette* nous fait peur.

Si les cléricaux allaient s'aviser de rentrer par cette porte laissée ouverte, à quoi nous aurait servi tout le boucan fait à propos de la grande réforme de MM. Frère, Bara et C^{ie}.

A amuser le tapis pendant que les ministres casaient les parents, amis et connaissances, c'est vrai, mais si c'était là tout ce que le pays réclamait c'est le cas de répéter avec ensemble :

C'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement

La *Meuse*, dans son numéro de mercredi dernier, donnait quelques détails sur un sieur Burghardt — qui écrivit naguère ce que l'on sait sur le pupitre de M. Demarteau — puis ajoutait :

Il (l'accusé) nie très énergiquement les faits qui lui sont imputés et se défend de l'accusation avec autant d'énergie que d'intelligence. On voit que cet accusé n'en est plus à son début devant la justice.

Si le malheureux se défendait faiblement et sans intelligence, la *Meuse* dirait certainement qu'il est près d'avouer.

Ce qui fait que, de toutes façons, qu'on se défende bien ou qu'on se défende mal on trouvera toujours, dans votre intelligence ou dans votre sottise comme un indice de culpabilité.

Dans ce cas, je crois que le meilleur moyen de se mettre à l'abri de fâcheuses éventualités est de se faire magistrat ; alors, vous aurez beau n'être ni énergique ni intelligent, jamais on ne vous croira coupable.

Dans le même numéro la *Meuse* publiait l'entre-filet suivant :

« M. Maurice Renard, avocat, donnera aujourd'hui à la Société des Etudiants Libéraux, sa conférence sur le Théâtre de Labiche, si vivement applaudie dernièrement au Cercle Franklin. Le succès du jeune orateur sera certainement encore plus vil ce soir. »

Et imprévu surtout.

Quelques annonces cueillies à la quatrième page de notre suave confrère :

Une jeune fille de 18 ans, assez instruite, bien constituée, demande place de Demoiselle de magasin.

Bien constituée : on demande à s'en assurer.

Puis celle-ci :

« Un homme sérieux demande une place... d'aide-cuisinier. »

Un diplomate qui a-z-évu des malheurs probablement.

Et cette autre :

« On cherche à acheter deux fortes grues. »

Avis à « ces dames. »
Il y a peut-être là une belle occasion de se placer.

Enfin pour le bouquet :

« On demande un apprenti avancé sachant raser. »

« Rue St-Gilles, 67. »

Un avancé sachant raser.

Allons Oscar ! Vas-y, mon vieux.

CLAPETTE.

Lettre d'un planteur de choux.

On a enfin trouvé qu'il était raisonnable de nommer, échevin des travaux publics, quelqu'un qui s'entendit un peu... aux travaux publics ; on dit que cela fait enrager quelque peu certains anciens employés de M. Ziane qui, sous son *échevinat*, étaient à peu près comme les maires du palais : ils faisaient ce qui leur plaisait et se moquaient du reste.

Aujourd'hui que nous avons un homme de la partie, nous espérons que tout marchera un peu mieux et que, sans parler des deux perches qui..., on mettra hardiment la main... au mortier.

C'est ainsi que nous comptons bien voir finir le pont des Vennes, commencé l'année dernière et qui, d'après le cahier des charges, devrait être achevé, nous semble-t-il.

Ce pont attend toujours son tablier, et ne sert actuellement qu'à représenter l'inverse

des petits frères, on voit un pont avec des culées, mais sans le reste.

On parle de commencer celui de la rue Natalis ; pour peu que celui-là marche de la même manière que celui des Vennes, on peut espérer qu'il sera inauguré pour célébrer le centième anniversaire de l'indépendance belge. (En avant la brabançonne !)

Il est vrai que nous sommes habitués à cette célérité qui fait l'admiration de tout homme qui connaît un peu ce que c'est que de construire.

Ah ! il y aurait bien des choses à dire là-dessus... et nous les dirons un de ces jours.

En attendant, il faut que je vous entretienne d'une mesure, digue de Calino et de Jocrisse, et que l'on veut appliquer aux propriétaires des quartiers des Vennes et de Fétinne.

Vous savez que les rues ne possèdent pas d'égouts ; or, on prétend défendre les puits perdus, les fosses d'aisances dans les jardins, de par un arrêté de police.

Alors, où veut-on que les habitants de ces quartiers déposent... leur superflu ?

J'ai souvent admiré les hirondelles et les moineaux, quand ils apportaient à manger à leurs petits. Comme il n'y avait non plus d'égouts dans leurs environs, lorsqu'ils avaient donné la becquée à leurs jeunes, ils enlevaient dans leur bec, une petite boule blanche noyée de gris, qu'ils laissaient tomber à quelque distance du nid.

On ne voudra sans doute pas obliger les habitants de cette partie du quartier de l'Est à imiter, en cela, les moineaux et les hirondelles, et pourtant je ne vois pas d'autre moyen de se conformer aux exigences municipales.

Voyez-vous le tableau !
Il est un peu naturaliste et Zola prendra, je n'en doute pas, le train express, pour venir l'admirer.

Et cependant nous payons des charges locales comme les autres ; pourquoi donc, sommes-nous traités en parias ?

Ah ! si les conseillers municipaux de Paris, qui sont venus à Bruxelles pour étudier les égouts, étaient passés par Liège, ce n'est pas du côté des Vennes qu'on les eût conduits pour admirer les splendeurs de la cité de Notger et de St-Lambert... à ce point de vue du moins.

Salut et à bientôt.

JACQUES DE FETINNE.

LIBÉRALISME NON PLATONIQUE.

Après des causeries sur la liberté, sur la conscience, sur la légende du Christ ; après le débat sur le matérialisme et le spiritualisme, voilà que la société *les Livres Penseurs*, de Liège, donne aujourd'hui soir, samedi, à 8 heures, une conférence publique dans les salons Stahl, rue Souverain-Pont, 21, à Liège. Sujet : LA MORALE ET LA RELIGION. Conférencier : M. Pierre Desguin, ingénieur, ancien président de la Société des étudiants de Liège.

Le vaillant cercle rationaliste pense pouvoir donner encore très prochainement deux conférences publiques : une sur le darwinisme, l'autre par un orateur anversois de grand renom.

En outre, il est en train d'organiser une série de conférences dans les principales communes des environs de Liège.

Et, pendant ce temps-là, l'Association libérale de l'arrondissement de Liège ne fait absolument rien... Pardon, elle... dort d'un profond sommeil, selon l'habitude doctrinaire.

Gare au réveil !
UN GRELOT PROGRESSISTE.

LES ALPHONSES LÉGITIMES

Le père du jeune Camille de Polignac, ce père dont la Cour d'assises de Paris a entendu l'édifiante histoire, est, comme on ne saurait le nier, une belle figure dans son genre. Prince, héritier d'une noblesse quatre ou cinq fois séculaire, général américain, et courant l'argent des femmes ! Descendant des badineries pornographiques de Marie-Antoinette, des Ordonnances de Charles X, et rastaquouère d'adoption ! On n'en compte pas beaucoup de ce galbe et de cette envergure entre la Louisiane et Montparnasse.

Et pourtant, voyons, qu'a-t-il fait de plus, en somme, que beaucoup d'autres ?

Encore au collège, le prince relaquait déjà les grosses dots ! Il avait jeté son dévolu sur la sœur de deux de ses disciples. Tout en préparant son baccalauréat, le bachelier rêvait des écus de Mlle Cécile-Léda Blanchard de la Bretesche. Le père Blanchard, sur ces entrefaites, passa par Paris, vit l'ami de ses fils, le flaira, et refusa

de lui donner sa fille. Mais le collégien en voulait à la caisse, avec toute l'ardeur qu'une âme neuve apporte dans une première affaire. Roméo n'entendait pas lâcher la bourse de Juliette, et ils allèrent trouver un ermite de leur connaissance, l'abbé Focard, qui, pour trois mille francs, leur donna la bénédiction nuptiale.

On n'a pas dit que Roméo eût partagé le prix de la noce avec l'ermite. On sait seulement, que le prince ne tarda pas à battre comme plâtre celle qui était sa femme devant Dieu, et que, la sachant ruinée quelques années plus tard, il profita de ce qu'elle n'était pas sa femme devant la loi pour la planter là, et convoler, du même coup de nageoires, avec une Prussienne dont le contact devait lui rapporter un million en propre et trois millions en communauté.

Infâme ! direz-vous ? Et cependant !
Un homme pour qui une femme n'a jamais été que le meilleur moyen d'avoir de l'argent, sans qu'il se donnât lui-même la peine d'en gagner ; une malheureuse abandonnée, sans ressources, avec un enfant, et, au bout de tout cela, la loi scrupuleusement sauvegardée : que voyez-vous de pire dans cette histoire, et que voyez-vous de moins dans l'histoire d'une multitude de personnes très honorées ?

Le jeune homme pauvre, paresseux, de bonne famille, et qui assigne comme but à sa jeunesse un mariage riche, n'est, dans l'état actuel de nos mœurs, ni une rareté, ni une monstruosité.

L'homme qui vit avec une maîtresse, et qui, à la première alerte d'une grossesse, s'éclipse et disparaît à l'anglaise, cet homme-là existe, va, vient, s'amuse, est reçu, reçoit, rit et jouit de la vie, sans que personne songe jamais à lui faire une tare de son crime. Quant à ceux qui, entre vingt-cinq et trente-cinq ans, cumulent, d'une façon quelconque, et sans prêter le flanc au Code, l'abandon de femmes et d'enfants qui leur représentent des déboursés avec des unions qui leur représentent du pain cuit, ils sont si nombreux, et leur cas est si généralement admis, que cette façon d'être lâche et vil est certainement encore la manière la plus facile d'arriver à la considération.

Qu'est-ce donc, pourtant, qu'un homme entretenu par sa femme ? Qu'est-ce que ce jeune industriel, joli-cœur, sans-le-sou, né pour se faire la jolie jambe à lui-même devant sa glace en fumant des cigarettes turques, et à qui de grosses dames mûres s'ingénient en s'attendrissant à trouver une petite millionnaire ? Qu'est-il, sinon un Alphonse légitime ? Un Alphonse ! Car si c'est être un Alphonse que de vivre d'une femme, c'est en être un que de vivre de sa femme. Un Alphonse ! Car si jamais sa millionnaire le trompe, et s'il a hasardé là-dessus une scène ou un mot, sa millionnaire n'aura, pour lui fermer la bouche, qu'à lui rappeler que sans elle il irait tout nu.

Ce genre de souteneurs, cependant, est-il mis au ban de la société ? Nullement.

Le régime alphonse est tout aussi admis, en justes noces, que le régime dotal. Les tapis des salons ne se révoltent pas plus d'être foulés par les souliers vernis des Alphonse légitimes que l'asphalte des trottoirs ne se révolte d'être rayée par les bottes cloutées des autres.

D'où vient donc la réprobation sous laquelle on écrase aujourd'hui cet intéressant M. de Polignac père ? Un coureur de dote ? Eh bien ? Un abandonneur de femmes et d'enfants ? Et puis ? Un virtuose qui joue de la loi ?

Et après ? Tout cela est monstrueux ? Sans doute. Mais quel est donc l'épouseur de coffre-forts qui ne se dépêcherait pas, si la loi lui en offrait le moyen, de lâcher la caisse qu'il croyait épouser pleine et qu'il aurait trouvée vide, pour une autre qu'il saurait pertinemment boudée de titres au porteur ?

Allons donc ! Le prince n'est qu'un Alphonse légitime, et il n'est pas le seul qui ait apporté dans le monde projeté les vilénies du monde fangeux, mais il a commis une faute considérable, énorme, redoutable ! Il a eu un fils qui s'est fâché, il a laissé venir à la lumière de l'audience des infamies qui ne supportent que la petite leur sourde des lampes de notaires. Il a, enfin, forcé la note des malheureux admis ; il n'a pas fait pire que les autres, mais il l'a fait plus mal ; il a gâté le métier d'homme honorable... On ne le lui pardonnera jamais.

MAURICE TALMEYR.

Correspondance.

Cher Monsieur Clapette,

Connaissez-vous les raisons pour lesquelles les cercles catholiques de l'Est, le cercle St-Hubert et à peu près tous les cercles du même acabit, ne sont pas imposés à la taxe provinciale, établie sur les débitants de boissons alcooliques ; m'est avis cependant qu'il s'ingurgite plus de genièvre, dans ces lieux saints, que d'eau bénite.

Votre abonné-cabaretier, G.

Ces raisons, nous ne les connaissons pas, mais M. le contrôleur des contributions s'empressera, espérons-le, de nous les donner, et alors nous les communiquerons à notre abonné cabaretier.

C.

Nous avons reçu la lettre qu'on va lire :

Angleur, le 6 mars 1883.

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à la lettre d'un « planteur de choux » publiée dans votre journal de samedi 3 courant, nous vous prions d'insérer, dans votre plus prochain numéro, les renseignements suivants :

Un procès est pendant au sujet du sentier longeant le bief des Aguesses et « aussi longtemps qu'un arrêté définitif ne sera intervenu, l'Administration communale d'Angleur ne peut y faire de réparations. »

Des éboulements s'étant produits aux berges du bief, le bourgmestre a pris l'arrêté suivant, conforme à la loi :

Le Bourgmestre,

Vu l'art. 94 de la loi communale :

Vu l'urgence ;

Attendu que des éboulements se sont produits aux berges du bief des Aguesses et que la circulation sur le sentier qui le longe est dangereuse ;

Décide :

La circulation sur le sentier n° 29, longeant le bief des moulins des Aguesses, est interdite ;

Les contrevenants seront punis des peines de simple police ;

Le présent sera soumis au Conseil communal dans sa prochaine réunion, des expéditions en seront transmises à qui de droit.

A Angleur, le 17 décembre 1883.

Le Bourgmestre, (s.) GILLIEUX.

Le sentier a été immédiatement fermé et barricadé.

Pour remplacer ce sentier, qui peut rester interdit pendant longtemps, l'Administration communale, d'accord avec le service spécial de la Meuse et le service voyer de la province, a fait établir sur la berge du canal de l'Ourthe, un nouveau sentier, parallèle à celui supprimé. Depuis plus de deux années, il est livré à la circulation et l'ancien est fermé.

Nous croyons, M. le Rédacteur, que ces explications suffiront pour faire justice de la lettre de M. le planteur de choux, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Par le Collège :

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,
D. LECOCQ. Z. GILLIEUX.

Théâtre Royal de Liège

Direction de M. ARLL

Bureau à 7 0/0 h. — Rideau à 7 1/2 h.

Dimanche 11 mars 1883.

Madame attend Monsieur.

Robert le Diable, Grand opéra en 5 actes.

Théâtre du Gymnase

Direction ARLL

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 11 mars 1883.

Le Courrier de Lyon, drame historique en six actes.

Le Roman chez la Portière, vaudeville en un acte.

Une Tasse de thé, comédie en un acte.

Théâtre du Pavillon de Flore

Direction Isidore RUTH.

Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.

Dimanche 11 et Lundi 12 mars 1883.

1^{re} et 2^{me} représentation de :

Les Pauvres de Paris, grand drame en 7 actes dont un prologue, par Brisbarre et Nus.

Intermède par M^{lle} Jeanne Oudry, M^m Vaunel et Mollivier.

Ma Nièce et mon Ours, vaudeville en 3 actes mêlé de chant.

CASINO GRÉTRY

94, Boulevard d'Avroy, 94

Bureau à 7 1/2 h. — Rideau à 8 h.

SAMEDI 10 MARS 1883

OUVERTURE

EDEN-THÉÂTRE

ADMINISTRATION :

Adolphe Senne, directeur, Baretta Dorst, régisseur-général, Th. Closset, chef d'orchestre.

TABLEAU DE LA TROUPE :

Troupe Baretta Dorst, des Folies Bergères de Paris composée de dix personnes.

Fallet, pantomime anglaise, excentricités. Corps du ballet : Mlle Augustine Baretta, première danseuse. — Mlle Nelly Daniel's. — Mlle Louise Godot. — Mlle Maria Maillard. — Mlle Brillant. — Mlle Victorine Legrand. — M. Henri Vannier, maître de ballet. Troupe Gonza, gymnasiarques du Crystal Palace à Pétersbourg, composée de six personnes — M. Whigott, clown peintre caricaturiste, des Folies Bergères. — M. Basio, comique. — Mlle Dje'ma, virtuose hongroise. — M^{me} asio, comique de genre. — Mlle Anetta Wohl, virtuose, harmonio flûte et chanteuse légère. — Mlle Sappho, chanteuse, tyrolienne-anglaise.

Orchestre composé de 20 musiciens, sous la direction de M. Closset.

Prix des places : Places réservées, 2 fr. ; Parterre, 1 fr. ; Galeries, 50 centimes. — 25 centimes en plus par place, les dimanches et jours de fête.

Liège — Imp. Em. PIGNARÉ et frère, r. de l'Etuve, 13.

SEIZE ANS (SUITE & FIN)



Il finit cependant par obtenir un rendez-vous, de la jeune personne. Emma, (son petit nom) s'y trouva au jour indiqué et à l'heure dite - Elle avait, pour la circonstance, mis que un Chapeau girondin qui lui donnait un petit air tout à fait catastropheux. Le cœur battant, notre jeune héros lui offre son bras: à ce moment-là il aurait donné tout au monde pour avoir trois poils de moustache. Il se demandait de quelle largeur il pourrait



bien se rendre compte, quand il lui vint à l'esprit cette idée aussi subite que lumineuse, de la conduire à la Caveau, aux deux fiots, de la régaler à son goût et de montrer aux amis que, lui aussi était un Don Juan - et surtout à ce grand diable d'Albert qui se vantait toujours de ses conquêtes. Il arrêta



le flot de ses feuillets pour se pencher sur le cou de son amie et lui débiter un tas de choses plus ou moins folichones. (Le gaillard!) on arriva à la taverne. On prend place au milieu du groupe d'amis qui ouvrent des yeux énormes en voyant entrer Alfred avec une jeune personne qui, ma foi n'est pas mal du tout. Le grand Albert ajusta son monocle d'un geste qui tenait pour incroyable et commença à entamer une conversation très animée avec les deux yeux et les deux pieds de la petite - Alfred, naturellement, ne remarqua rien de tout. Tout d'un coup Albert frotta sa moustache (il en avait lui) dit d'un air dégagé, qu'il était fatigué et qu'il allait se coucher. Quelques minutes après, Emma se lève aussi et Alfred tout effaré, lui demande: « Ou vas-tu? ». La jeune fille baisse les yeux d'un air timide, et rougissant un peu, lui dit de sa voix suave: « Attends, je viens! ». Tu le nombre des consommations qu'elle avait ingurgité, Alfred



se comprit et laissa s'échapper l'oiseau, qui, vous comprenez, alla retrouver sa paire de moustaches qui l'attendait à l'ombre. Alfred attendit jusqu'à la fermeture du café, mais (hélas!) en vain. Seulement le total de l'addition était là, lui; et terrible! car tous les amis avaient profité de l'affaire pour ingurgiter ferme et pour fêter dans soufflé mat. Le garçon était là qui attendait il fallut s'exécuter. Alfred ne se pencha pas au prochain rivebère; ne parvint pas Albert en duel mais il se vengea d'une façon terrible - ce que nous vous raconterons un jour ou l'autre, j'espère.

